

**L'APASQ et l'APTP signent une deuxième convention collective
d'une durée de deux ans**

Montréal, le 23 avril 2008 – L'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ) est heureuse d'annoncer que les négociations débutées en 2003 en vue du renouvellement de la convention collective entre l'organisation et l'association des producteurs de théâtre privé (APTP) se sont conclues par la signature, le 4 avril dernier, d'une deuxième entente collective. Cette nouvelle entente avec l'APTP, qui représente les théâtres privés de toutes les régions du Québec, sera en vigueur jusqu'en 2010.

Les faits saillants de l'entente collective sont la hausse des cachets des concepteurs et l'augmentation des contributions des producteurs à la caisse de sécurité des arts de la scène (CSAS). Celles-ci passeront à 13% dès la deuxième année et pour les années subséquentes. L'entente prévoit également l'uniformisation des frais divers avec les conventions collectives des autres associations d'artistes œuvrant dans les arts de la scène.

L'APASQ et l'APTP se disent satisfaites de la conclusion des négociations. Applicable dès sa signature, le contenu de l'entente collective reflète la réalité des théâtres privés québécois et contribue à l'amélioration des conditions de travail des concepteurs.

L'APASQ tient à remercier Sylvain Letendre, représentant des concepteurs pour l'APASQ, ainsi que les membres du comité de négociation, pour le travail accompli.

L'APASQ est née d'une volonté commune de tous les participants aux premiers États généraux du théâtre, tenus à Montréal en 1981, de regrouper les personnes conceptrices en arts de la scène. L'APASQ s'est formée en 1984 pour représenter principalement des concepteurs d'éclairages, de costumes, de décors et d'environnements sonores qui œuvrent dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse, des variétés, de l'opéra et dans le cadre de manifestations multidisciplinaires. Depuis maintenant plus de 20 ans, l'APASQ poursuit les deux principaux volets de sa mission : étudier, défendre et développer les intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels de ses membres ; ainsi que promouvoir et diffuser la création scénographique québécoise.

- 30 -

Renseignements :
APASQ 514 523 4221
info@apasq.org
www.apasq.org